

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 JUILLET 2018

### PROCÈS VERBAL

L'an deux mil dix-huit, le douze juillet à vingt heures trente, le Conseil Municipal de LA CRÈCHE, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LA CRÈCHE sous la présidence de Monsieur le Maire, en suite de sa convocation en date du cinq juillet deux mil dix-huit.

Présents : P. MATHIS, M. GIRARD, F. BONMORT, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. OMBRET, R. GAUTIER, J. VARENNES, G. BOURDET, N. PILLET, D. NIEUL, P. FOUET, N. PORTRON, G. BUREAU DU COLOMBIER, A. DUGUET, C. RENAUD, D. CAUGNON, G. JOSEPH, O. PROUST, E. BLYWEERT, A. VAL, S. GIRAUD, C. HERAUD, et C. LEVAIN.

Excusés et représentés :

J. BOURDON donne pouvoir à J. VARENNES  
L. MARQUILLY donne pouvoir à M. GIRARD  
F. RITA CHEDOZEAU donne pouvoir à N. PORTRON  
E. FERNANDES donne pouvoir à P. MATHIS  
E. GROUSSET donne pouvoir à O. PROUST

Assistaient en qualité de secrétaires :

M.C. VATEL, C. JUILLET, P.A. TORNIER et H. FOURNOLS

## **0. OUVERTURE DE SÉANCE**

### **0.1. REMERCIEMENTS**

Monsieur le Maire remercie les membres du Conseil Municipal et le public d'être venus assister à cette séance, la presse et le secrétariat en charge de la prise de notes des débats.

### **0.2. VÉRIFICATION DU QUORUM**

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des Conseillers Municipaux :

24 Conseillers Municipaux présents : P. MATHIS, M. GIRARD, F. BONMORT, H. HAVETTE, B. LEPOIVRE, C. OMBRET, R. GAUTIER, J. VARENNES, G. BOURDET, N. PILLET, D. NIEUL, P. FOUET, N. PORTRON, G. BUREAU DU COLOMBIER, A. DUGUET, C. RENAUD, D. CAUGNON, G. JOSEPH, O. PROUST, E. BLYWEERT, A. VAL, S. GIRAUD, C. HERAUD, et C. LEVAIN.

5 Conseillers Municipaux excusés et représentés :

J. BOURDON donne pouvoir à J. VARENNES  
L. MARQUILLY donne pouvoir à M. GIRARD  
F. RITA CHEDOZEAU donne pouvoir à N. PORTRON  
E. FERNANDES donne pouvoir à P. MATHIS  
E. GROUSSET donne pouvoir à O. PROUST

### **0.3. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Monsieur le Maire invite l'Assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Monsieur Adrian DUGUET se déclare candidat.

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DÉSIGNE, Monsieur Adrian DUGUET comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Aménagement RD 7 à Bougouin – convention de groupement de commandes pour aménagement de sécurité – avenant n°3

Le CONSEIL MUNICIPAL donne son accord pour l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire souhaite rendre hommage à Claudy FERRET, Brigadier-chef de Police Municipale, décédé le mardi 26 juin 2018.

L'Assemblée observe une minute de silence.

## 1 APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 JUIN 2018

Le CONSEIL MUNICIPAL est invité à adopter le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2018.

Monsieur VAL indique qu'à la page 3, il n'est pas fait mention de son remplacement au Comité Technique et au Comité Hygiène Sécurité et Conditions de Travail par Madame PROUST.

Monsieur le Maire précise que les changements dans ces instances se font par arrêtés du Maire et non par une délibération du Conseil Municipal.

Monsieur VAL demande également où en est le remplacement des deux dernières lampes au lotissement des Acacias, ainsi que la réfection de la route communale de Chauray parallèle à la 4 voies La Crèche – Niort.

Monsieur GIRARD précise que le remplacement des deux dernières lampes est en cours.

Concernant la réfection de voirie, Monsieur le Maire indique qu'il n'a pas de nouvelles informations de la part du Maire de Chauray.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, avec 24 voix pour et 5 abstentions (D NIEUL, D. CAUGNON, S. GIRAUD, A. DUGUET et G. BUREAU DU COLOMBIER) :

- APPROUVE le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 juin 2018.

## 2. DÉCISIONS DU MAIRE

### MARCHÉS PUBLICS

- |             |  |
|-------------|--|
| 31 mai 2018 | Acquisition d'un algéco de 17 m <sup>2</sup> pour installation au jardin d'insertion par la Société VLOK – 30 rue du Fief d'Amourettes 79000 NIORT, pour un montant de 1 527,60 € TTC.                       |
| 31 mai 2018 | Acquisition de volets roulants pour la salle de l'école de musique à Champcornu par la Société DRMS - 24 rue du Pairé 79260 LA CRECHE, pour un montant de 3 781,20 € TTC.                                    |
| 31 mai 2018 | Fourniture et pose d'un rideau métallique aux Halles par la Société SLN Serrurerie métallerie – 10 L'Hommeau 79400 SAIVRES, pour un montant de 2 517,60 € TTC.   |
| 31 mai 2018 | Acquisition d'un container isotherme chauffant pour liaison chaude entre la cantine et les écoles à la société F2C équipements – Zone de l'Hommeraie 79400 AZAY LE BRULÉ, pour un montant de 1 955,93 € TTC. |
| 7 juin 2018 | Achat de fournitures pour activités manuelles à la maison de la petite enfance à la société WESCO – route de Cholet 79141 CERIZAY, pour un montant de 1 112,69 € TTC.  |
| 7 juin 2018 | Nettoyage et peinture du transformateur électrique rue des Sablières par l'entreprise CHEVALLEREAU – 8, chemin de l'Homme du Moulin à Chavagné 79260 LA CRECHE, pour un montant de 1 307,40 € TTC.           |

- 7 juin 2018 Adhésion au Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) Maison du Département mail Lucie Aubrac 79000 NIORT, pour un montant de 900 €.
- 7 juin 2018 Location de matériel et prestation technique pour la fête de la musique par la société GESTE SCENIQUE – 11 rue Norman Borlaug 79260 LA CRECHE, pour un montant de 5 707,46 € TTC.
- 7 juin 2018 Signature d'un contrat d'engagement pour la fête du 14 juillet 2018 avec l'orchestre « plein feu » - 3 rue Louis Richard 79140 CERIZAY, pour un montant de 2 250 €.
- 7 juin 2018 Acquisition de produits pharmaceutiques pour la maison de la petite enfance à la société ABMPHARMA - 36 allée des Grands Champs 79260 LA CRECHE, pour un montant de 4 180,85 € HT.
- 11 juin 2018 Acquisition de mobilier pour la nouvelle classe de l'école de Chavagné à la société FRIMAUDEAU – 22 rue des Champs – 85170 LE POIRE SUR VIE, pour un montant de 5 601,72 € TTC.
- 11 juin 2018 Remplacement de 6 lanternes vandalisées rue des Ecoles par SEOLIS – 336, avenue de Paris 79000 NIORT, pour un montant de 5 084,30 € TTC.
- 11 juin 2018 Peinture dans le bureau et la bibliothèque de l'école de Chavagné par l'entreprise CHEVALLEREAU – 8, chemin de l'Homme du Moulin à Chavagné 79260 LA CRECHE, pour un montant de 7 007,11 € TTC.
- 11 juin 2018 Peinture dans la nouvelle salle de classe à l'école de Chavagné par l'entreprise CHEVALLEREAU – 8, chemin de l'Homme du Moulin à Chavagné 79260 LA CRECHE, pour un montant de 2 296,14 € TTC.
- 11 juin 2018 Installation d'une ventilation dans l'ancienne cantine de Chavagné par l'entreprise ENERGIE FUTURA – 17, allée des Grands Champs – 79260 LA CRECHE, pour un montant de 1 207,60 € TTC.
- 12 juin 2018 Travaux de placoplâtre dans la salle de l'Hélianthe par l'entreprise TROUVÉ – 18, allée des Grands Champs 79260 LA CRECHE, pour un montant de 5 462,40 € TTC.
- 14 juin 2018 Remplacement des menuiseries extérieures du bureau de l'association « Aide en Créchois » par l'entreprise DRMS- 24, rue du Pairé 79260 LA CRECHE, pour un montant de 4 686,10 € TTC.
- 14 juin 2018 Mise à niveau des regards et changement de bordures route de François et rue de la Villedieu par l'entreprise STPM - Mardre 79500 SAINT LEGER DE LA MARTINIÈRE, pour un montant de 1 872 € TTC.
- 14 juin 2018 Honoraires pour missions complémentaires pour la réalisation du diagnostic mezzanine orgue de l'église Notre Dame des Neiges par le Cabinet d'études ATES - 28, rue Blaise Pascal -CS 48656 – 79026 NIORT Cedex, pour un montant de 9 576 € TTC.

- 14 juin 2018 Acquisition d'un stand buvette vert de 20 m<sup>2</sup> suite à un vol lors d'une manifestation sportive à la Société TRIGANO – Usine RACLET le Haut Eclair 72600 MAMERS, pour un montant de 2 274 € TTC.
- 15 juin 2018 Pose d'un caisson d'extraction sanitaire dans les vestiaires du stade de Champcornu par Monsieur HENROT DIAS Frédéric ZA rue du Fief Baussais 79260 FRANCOIS, pour un montant de 3 181,92 € TTC.
- 19 juin 2018 Signature d'une convention de mise à disposition de matériel de simulation pêche à la ligne pour la fête de la Sèvre le 24 juin 2018 avec la Fédération des Deux-Sèvres pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 79000 NIORT, pour un montant de 2 150 €.
- 19 juin 2018 Travaux de réfection de façade du cinéma Henri Georges Clouzot par la société ATOUTS TRAVAUX HABITAT – 92 avenue de Paris 79260 LA CRECHE, pour un montant de 15 537,30 € TTC.
- 19 juin 2018 Contrat de cession de droit de représentation pour la fête de la musique le 23 juin 2018 avec la société ABRICOT COM EVENT – 12 avenue Jean Jaurès 66670 BAGES, pour un montant de 1 700 € TTC.
- 19 juin 2018 Location d'un manège d'enfant pour le 14 juillet à la SARL J'SUIS KAP – le Moulin de la Rivière 79230 VOUILLÉ, pour un montant de 1 190,07 € TTC.
- 19 juin 2018 Contrat de prestation du groupe HAROLD pour la fête de la musique avec la société LIVE TIME - 15 rue de l'International 91000 EVRY, pour un montant de 1 100 € TTC.
- 19 juin 2018 Passation d'un marché de prestations de services pour l'analyse des légionnelles avec l'entreprise SOLUBIO - 1 rue de l'Ardèche 44800 SAINT-HERBLAIN, pour un montant de 1 627,20 € TTC.
- 19 juin 2018 Contrat de prestations pour le tir du feu d'artifice du 14 juillet avec la société BREZAC – 224 A route de Mallevieille 24130 LE FLEIX, pour un montant de 6 000 € TTC.
- 22 juin 2018 Pose d'une canalisation EP en PVC au stade Groussard par la société STPM – Mardre 79500 SAINT-LEGER DE LA MARTINIÈRE, pour un montant de 1 219,92 € TTC.
- 22 juin 2018 Installation d'un coffret info pour poste téléphonique au premier étage de l'école François Belin de Chavagné par la société JD PHONE – 43 rue Albert Charrier à Boisragon, pour un montant de 1 208,68 € TTC.
- 22 juin 2018 Acquisition de 7 jardinières à la société BONNA SABLA 33 place des Corolles 92049 PARIS LA DEFENSE, pour un montant de 13 776 € TTC.
- 22 juin 2018 Convention de location du broyeur à branches pour les services techniques avec le Syndicat Mixte à la Carte – ZI de Verdeil 79800 SAINTE-EANNE, pour un montant de 10 € HT de l'heure.
- 25 juin 2018 Balayage des voiries et caniveaux communaux par la société BODIN - 85200 FONTENAY LE COMTE, pour un montant de 9 624 € TTC.

25 juin 2018 Acquisition de mobilier pour la maison de la petite enfance à la société MATHOU  
910 rue de Cantaranne 12850 ONET LE CHATEAU, pour un montant  
2 517,32 € TTC.

## URBANISME

Monsieur le Maire rend compte à l'Assemblée des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations d'attributions prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 17 avril 2014.

Ces décisions concernent les déclarations d'intention d'aliéner sur les biens situés en zone U et AU du Plan Local d'Urbanisme.

	Date dépôt	Notaire	Adresse du bien	Réf cadastrale	Décision	
					Préemption	Renonciation
<b>Mai 2018</b>						
49	11/05/2018	Me DUPUY	Le Prieuré, Ruffigny	H n°1639 H n°1640		<b>X</b>
50	16/05/2018	Me GUIBERT-FETYS	4B rue Jacques Cartier	XT n°139		<b>X</b>
51	18/05/2018	Me DUPUY	Le Prieuré, Ruffigny	H n°1638 H n°1641		<b>X</b>
52	25/05/2018	Me ROULLET	32 rue du Pairé	E n°413		<b>X</b>
<b>Juin 2018</b>						
53	01/06/2018	Me ANDRE	Sur le Pré	XW n°208		<b>X</b>
54	04/06/2018	Me ANDRE	Sur le Pré	XW n°205 XW n°206		<b>X</b>
55	06/06/2018	Me DUPUY	10 impasse de la Charbonnerie	E n°2960 E n°2961 E n°2964		<b>X</b>
56	06/06/2018	Me BOUTINEAU	10 rue de Montplaisir	E n°3023		<b>X</b>
57	11/04/2018	Me TEXEREAU	3 route de Frontenay	H n°1489		<b>X</b>
58	14/06/2018	Me ANDRE	Lotissement Les Petites Coîtes	XW n°183		<b>X</b>
59	14/06/2018	Me RABAUULT	154 avenue de Paris	F n°1645		<b>X</b>
60	14/06/2018	Me DUPUY	4, lotissement Pelletier	K n°1252		<b>X</b>
61	18/06/2018	Me JONOUX	7 rue de Beau Soleil	E n°1480 E n°1481p E n°3035		<b>X</b>
62	20/06/2018	Me EBERHARDT	2 route de Frotenay, Ruffigny	H n°441 H n°442		<b>X</b>
63	20/06/2018	Me DUPUY	2 rue Camille Naudin	E n°2837 E n°2840 E n°2844		<b>X</b>
64	22/06/2018	Me ANDRE	Lotissement Les Petites Coîtes	XW n°185		<b>X</b>

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

### **3. FINANCES**

#### **3.1. BUDGET VILLE 2018 : EMPRUNT**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des travaux de voirie ont été et seront entrepris en 2018 (route de François, rue de la Villedieu et rue de Barilleau).

Il indique que pour des besoins de financement de ces opérations, il est nécessaire de recourir à un emprunt d'un montant de 300 000 €. Pour mémoire, le Budget primitif 2018 prévoit un recours à l'emprunt à hauteur de 800 000 €.

Après une mise en concurrence de trois établissements bancaires, à savoir la Caisse d'Épargne, la Banque Postale et le Crédit Agricole, la Collectivité a reçu 3 réponses (Crédit Agricole, Caisse d'Épargne et Banque Postale). Il s'avère que le Crédit Agricole a présenté l'offre la mieux disante pour un crédit à taux fixe sur 15 ans.

Ce point a été examiné par la Commission finances le 5 juillet 2018 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- DÉCIDE la souscription d'un emprunt de 300 000 € auprès du Crédit Agricole,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs au contrat de prêt, selon les modalités suivantes :

Montant : 300 000 €,  
Durée : 15 ans,  
Taux : 1,48 %,  
Périodicité des échéances : trimestrielle,  
Montant des échéances : 5 584,72 €,  
Coût total du crédit :  $35\,083,48 + 300\,000 = 335\,083,48$  €,  
Frais de dossier : 300 €.

#### **3.2. CORRECTION D'ERREURS SUR EXERCICES ANTÉRIEURS**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Roselyne GAUTIER, Adjointe au Maire en charge des budgets et des finances, informe le Conseil Municipal que des erreurs ont été commises sur des exercices antérieurs, suite à une opération de fiabilisation de l'inventaire des biens de la Commune, effectuée par le service finances et la Trésorerie de LA CRECHE.

Cette fiabilisation portait notamment sur les montants des amortissements constatés tant sur les années antérieures que sur l'exercice en cours.

Concernant les exercices antérieurs, une anomalie a été trouvée, portant sur le bien suivant :

- Bien n°19 inscrit à l'inventaire sous le numéro 2375, compte 20422, "Pass Foncier Poncelet", payé en 2011 : il apparaît que les amortissements de l'exercice 2012 ont été sous-évalués pour un montant de 3 000 € ;

En accord avec Monsieur le Trésorier municipal, le montant total des corrections à apporter aux amortissements antérieurs s'élève donc à 3 000 €.

Néanmoins, conformément à l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CNoCP) n°2012-05 du 18 octobre 2012 relatif aux changements de méthodes comptables, changements d'estimations comptables et corrections d'erreurs dans les collectivités territoriales relevant des instructions budgétaires et comptables M14, M52, M61, M71, M57, M831, M832, STIF, Monsieur le Trésorier propose de régulariser cette situation et de faire intervenir le compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés, en contrepartie du compte 280422.

Ce point a été examiné par la Commission finances le 5 juillet 2018 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Trésorier à effectuer l'opération d'ordre non budgétaire sur l'exercice 2017 comme suit :

- DEBIT au compte 1068 : 3 000 €
- CREDIT au compte 280422 : 3 000 €

### **3.3. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE JEUX A MISERÉ : DEMANDE DE SUBVENTION A L'EUROPE**

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 14 décembre 2017, modifiée par délibérations en date du 22 février 2018 et du 14 juin 2018, le Conseil Municipal a sollicité une subvention au titre de la DETR 2018, pour un projet d'aménagement d'une aire de jeux et de loisirs sur un terrain d'environ 15 000 m<sup>2</sup> et situé à Miséré.

Par délibération en date du 5 avril 2018, le Conseil Municipal a aussi sollicité auprès de la Communauté de Communes du Haut Val de Sèvre une subvention au titre du Contrat de ruralité 2018.

Monsieur le Maire informe qu'il est envisageable de solliciter également l'EUROPE, par l'intermédiaire de la région Nouvelle Aquitaine.

Ce point a été examiné par la Commission sports, équipement sportifs et sécurité et à la Commission finances le 5 juillet 2018 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :

- ARRETE le plan de financement de l'opération « Création d'une aire de jeux et de loisirs à Miséré », tel que détaillé ci-dessous :

<b>Dépenses :</b>	
- Installation chantier, récolement :	10 000,00 € HT
- Aménagement paysager :	62 922,80 € HT
- Mobilier et jeux :	78 696,00 € HT
- Terrassement :	26 400,00 € HT
- Réseau d'eau :	5 700,00 € HT
- Surface minérale :	37 750,00 € HT
TOTAL	221 468,80 € HT
	265 762,56 € TTC
- Maîtrise d'œuvre	14 725,00 € HT
- TOTAL	17 670,00 € TTC
TOTAL DÉPENSES :	236 193,80 € HT



**Recettes :**

- subvention sollicitée au titre de la DETR :	70 858,00 €
- Subvention au titre du « contrat ruralité » :	27 610,00 €
- Subvention sollicitée à l'Europe :	70 000,00 €
- autofinancement communal	67 725,80 €

TOTAL RECETTES : 236 193,80 €

- SOLLICITE la subvention auprès de l'Europe au plus fort taux soit 63 %,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire.

**3.4. REPRISE DE CHAUSSEE RD 174 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AVEC AMORTISSEMENT ET NEUTRALISATION**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que des travaux de reprise de chaussée après l'aménagement de la rue Albert Charrier à Boisragon ont été réalisés sur la RD 174 en 2015, par le service des routes du Conseil Départemental des Deux-Sèvres.

La part de la Commune de la Crèche à payer au Conseil Départemental s'élève à 4 928 € TTC.

Ce point a été examiné par la Commission finances le 28 mai 2018 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE le versement d'une subvention d'un montant de 4 928 € au Conseil Départemental des Deux-Sèvres dans le cadre des travaux sus mentionnés, sous forme d'une subvention d'équipement qui sera amortie en 1 an sur l'exercice 2019 avec neutralisation,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice 2018,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

**3.5. INDEMNITÉ REPRÉSENTATIVE DE LOGEMENT DES INSTITUTEURS : REVALORISATION AU TITRE DE L'ANNÉE 2017**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Hélène HAVETTE, Adjointe au Maire en charge des écoles et de la petite enfance, informe le Conseil Municipal que suite à l'arrivée d'une nouvelle institutrice à l'école maternelle de La Crèche depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2017, il convient de délibérer sur le montant unitaire de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) au titre de l'année 2017.

Elle propose que le montant de l'IRL soit identique à celui de l'année précédente à savoir 2 246,40 € pour un instituteur célibataire, majoré de 25% pour un instituteur marié soit 2 808 €.

Ce point a été examiné par la Commission finances le 5 juillet 2018 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE le montant unitaire de l'indemnité représentative de logement des instituteurs (IRL) au titre de l'année 2017 selon les conditions susmentionnées.

### **3.6. ADHÉSION ID 79 : APPROBATION DES STATUTS**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Freddy BONMORT, Adjoint au Maire en charge des bâtiments, de la voirie, des réseaux et de l'assainissement, informe le Conseil Municipal que suite à la délibération du 5 avril dernier, relative à l'adhésion à l'ID 79, il convient d'approuver les statuts de l'agence technique départementale des Deux-Sèvres, et de désigner un membre titulaire et un membre suppléant afin de siéger au sein du 2<sup>ème</sup> collège.

Monsieur le Maire et Monsieur Freddy BONMORT se proposent de faire partie du 2<sup>ème</sup> collège.

Ce point a été examiné par la Commission finances le 5 juillet 2018 et a émis un avis favorable.

Monsieur le Maire et Monsieur BONMORT ne prennent pas part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les statuts de l'agence technique départementale des Deux-Sèvres,
- DÉSIGNE un membre titulaire Monsieur Philippe MATHIS et un membre suppléant Monsieur Freddy BONMORT, afin de siéger au sein du 2<sup>ème</sup> collège,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

## **4 RESSOURCES HUMAINES**

### **4.1. SUPPRESSION DE POSTES DE CATÉGORIES B ET C – FILIÈRES ANIMATION – TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Delphine NIEUL, Adjointe au Maire en charge de la communication et des manifestations officielles, informe le Conseil Municipal que suite aux avis favorables de la Commission Administrative Paritaire du 26 mars 2018 et aux promotions des agents concernés, elle propose la suppression des postes suivants :

<b>Grade</b>	<b>Nombre de postes</b>	<b>Date d'effet</b>
Animateur	1	1 <sup>er</sup> août 2018
Adjoint administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	
Adjoint technique	4	

Ce point a été examiné au Comité Technique et à la Commission fonctionnement du Conseil Municipal, ressources humaines et communication le 5 juillet 2018 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE la suppression des postes susmentionnés.

#### **4.2. MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN AGENT AFFECTÉ AU CINÉMA**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Delphine NIEUL, Adjointe au Maire en charge de la communication et des manifestations officielles, informe le Conseil Municipal de l'augmentation du temps de travail d'un agent à temps non complet actuellement à 20/35<sup>ème</sup> au cinéma. En effet, suite à la demande de disponibilité pour convenances personnelles d'un agent à temps non complet à 10/35<sup>ème</sup>, il est donc proposé d'augmenter le temps de travail de l'adjoint technique en poste à temps non complet à raison de 23/35<sup>ème</sup> et de compléter par 12 heures complémentaires par semaines lissantes, chaque mois pour ainsi maintenir les missions réalisées par les agents affectés à la projection « cinéma » (sous réserve de l'accord écrit de l'intéressée).

Actuellement, l'effectif des agents affectés au cinéma est au nombre de 3 agents : Filière technique – catégorie C :

- 1 adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet 35 heures
- 1 adjoint technique à temps non complet à 20 heures
- 1 adjoint technique à temps non complet à 10 heures

Elle propose d'augmenter ce poste selon les modalités suivantes :

<b>Service</b>	<b>Nombre de poste</b>	<b>Temps de travail</b>	<b>Date d'effet</b>
Service communication et vie locale, et vie associative	1	23/35 <sup>ème</sup>	27 août 2018

Ce point a été examiné au Comité Technique et à la Commission fonctionnement du Conseil Municipal, ressources humaines et communication le 5 juillet 2018 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE la modification du temps de travail d'un agent affecté au cinéma selon les modalités susmentionnées.

### 4.3. OUVERTURES DE POSTES –ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D’ACTIVITE – SERVICE ENFANCE, JEUNESSE ET AFFAIRES SCOLAIRES

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Delphine NIEUL, Adjointe au Maire en charge de la communication et des manifestations officielles, propose au Conseil Municipal d’ouvrir 11 postes pour accroissement temporaire d’activité afin d’assurer les accueils périscolaires pour l’année scolaire 2018/2019, conformément à l’article 3, alinéa 1<sup>er</sup> de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Elle précise que ces emplois seraient créés à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 comme suit :

Grade	Echelon	Nombre de postes	Temps de travail	Durée du contrat
Adjoint d’animation territorial	1	1	4/35 <sup>ème</sup>	Du 1 <sup>er</sup> septembre 2018 au 5 juillet 2019
		1	6/35 <sup>ème</sup>	
		1	8,5/35 <sup>ème</sup>	
		1	10,5/35 <sup>ème</sup>	
		2	12,5/35 <sup>ème</sup>	
		2	16/35 <sup>ème</sup>	
		1	18/35 <sup>ème</sup>	
		1	20/35 <sup>ème</sup>	
			7.25/35 <sup>ème</sup>	
	1	12.5/35 <sup>ème</sup>	Du 1 <sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018	

Ce point a été examiné par le Comité technique et la Commission fonctionnement du Conseil Municipal, ressources humaines et communication le 5 juillet 2018 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l’unanimité :

- APPROUVE 11 ouvertures de postes pour accroissement temporaire d’activité au Service enfance, jeunesse et affaires scolaires.

## 5. PETITE ENFANCE - ÉCOLES - JEUNESSE

### 5.1 RYTHMES SCOLAIRES : RENOUVELLEMENT DU PEDT

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Hélène HAVETTE, Adjointe au Maire en charge des écoles et de la petite enfance, indique que le projet éducatif territorial, mis en place en septembre 2015, arrive à échéance à la fin de l’année scolaire 2017-2018.

Par courrier du Directeur Académique des Services de l’Education Nationale réceptionné en Mairie le 12 juin dernier, il est proposé à la Commune de procéder à la reconduction du PEDT.

Pour rappel, les objectifs fixés dans le cadre du PEDT sont les suivants :

#### 1/Garantir la continuité éducative et viser la réussite scolaire pour tous :

- Assurer la continuité, la complémentarité et la cohérence des différents temps éducatifs, à travers une coopération renforcée entre les acteurs,
- Renforcer la communication avec les parents et favoriser les échanges avec les autres acteurs de l’éducation.

## **2/ Favoriser le savoir vivre ensemble pour faire de notre Commune un territoire solidaire et respectueux**

- Développer l'apprentissage à la vie citoyenne, à la connaissance et la reconnaissance de la diversité, éduquer à l'environnement et au développement durable,
- Développer les liens intergénérationnels et les partenariats avec les associations,
- Favoriser l'accès à l'offre éducative, à la culture et aux loisirs pour tous,
- Conforter l'offre éducative respectant les rythmes de l'enfant,
- Poursuivre la pratique d'activités éducatives permettant le développement de nouvelles compétences et la responsabilisation des enfants,
- Promouvoir la santé et le bien-être des enfants dans toutes les actions éducatives.

## **3/ Favoriser la connaissance du patrimoine local :**

- Connaître l'environnement historique, géographique, et culturel de la Commune d'accueil.

Ce point a été examiné par la Commission petite enfance, écoles et jeunesse le 2 juillet 2018 et par le comité de pilotage des rythmes scolaires le 5 juillet 2018 et a reçu deux avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE la reconduction du Projet Educatif Territorial pour les années scolaires 2018- 2019, 2019-2020 et 2020-2021,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents liés à la reconduction du PEDT.

## **5.2. FOURNITURES SCOLAIRES ET MANUELS SCOLAIRES DANS LES ÉCOLES DE LA CRECHE : ATTRIBUTION DU MARCHÉ**

A la demande de Monsieur le Maire, Madame Hélène HAVETTE, Adjointe au Maire en charge des écoles et de la petite enfance, explique qu'un marché de fournitures et manuels scolaires avait été passé avec :

- pour le lot 01 – Fournitures scolaires : Société FRIMAUDEAU – 22, rue des Champs 85170 LE POIRE SUR VIE,
- pour le lot 02 – Manuels scolaires : Société LA SADEL – 7, rue Vaucanson – 49100 ANGERS.

Les contrats sont arrivés à échéance le 30 juin 2018 et il convient de les renouveler.

Une procédure adaptée selon les dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics a été publié le 5 juin 2018 sur la plateforme de dématérialisation [www.pro-marchespublics.com](http://www.pro-marchespublics.com), sur la Nouvelle République et sur le site Internet de la Commune de LA CRECHE.

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale n'excède 3 ans.

La remise des offres s'est faite le 26 juin 2018.

Il s'agit d'un marché à bons de commande :

## **Concernant le lot n°1 fournitures scolaires des écoles élémentaires et de l'école maternelle :**

Pour un an :

Sans minimum mais avec un maximum de 20 000 € HT

Pour trois ans

Sans minimum mais avec un maximum de 60 000 € HT

## **Concernant le lot n°2 Manuels scolaires des écoles élémentaires :**

Pour un an :

Sans minimum mais avec un maximum de 9 500 € HT

Pour trois ans

Sans minimum mais avec un maximum de 28 500 € HT

Les critères de pondération établis en vue de l'analyse des offres étaient les suivants :

- Prix : 60%
- Qualité des produits : 40%

Ce point a été examiné par la Commission petite enfance, écoles et jeunesse le 2 juillet 2018 et par la Commission finances le 5 juillet 2018 et a reçu 2 avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- RETIENT l'offre :
  - de la Société FRIMAUDEAU pour un montant de 6 107,56 € HT pour le lot 01 – fournitures scolaires,
  - de la Société FRIMAUDEAU pour un montant de 8 014,65 € HT pour le lot 02 – manuels scolaires.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets des exercices concernés.

## **6. TRAVAUX - VOIRIE - RÉSEAUX**

### **6.1. AMÉNAGEMENTS DE SÉCURITÉ ET GESTION DES EAUX PLUVIALES RUE DE BARILLEAU, ROUTE DE L'ISLE ET RUE DE ROCAN - ATTRIBUTION DU MARCHÉ VOIRIE ET EAUX PLUVIALES ET ÉCLAIRAGE PUBLIC**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Freddy BONMORT, Adjoint au Maire en charge des bâtiments, de la voirie, des réseaux et de l'assainissement, informe le Conseil Municipal qu'une consultation des entreprises, sous la forme d'un marché à procédure adaptée selon les articles 27 et 59 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016, a été lancée pour l'aménagement de sécurité et de gestion des eaux pluviales rue des Diligences. Ce marché prévoit des travaux de réfection de la rue de Barilleau, route de l'Isle et rue de Rocan en deux lots :

#### **Lot 01 – VOIRIE ET EAUX PLUVIALES**

- Tranche ferme : rue de Barilleau et route de l'Isle depuis la RD611 jusqu'au chemin de la Petite Isle : sécurisation des cheminements piétons et aménagement d'un parking relais.
- Tranche optionnelle 1 – Rue de Rocan.
- Tranche optionnelle 2 : rue de Barilleau depuis la RD611 jusqu'au chemin de la Petite Isle : réfection de la voirie.
- Tranche optionnelle 3 : rue de Barilleau : sécurisation du carrefour rue des Rouges Gorges.
- Tranche optionnelle 4 – RD 611 : aménagement d'un arrêt de car pour mise aux normes.

## **Lot 02 – ÉCLAIRAGE PUBLIC**

- Tranche ferme : rue de Barilleau et route de l'Île depuis la RD611 jusqu'au chemin de la Petite Isle : sécurisation des cheminements piétons et aménagement d'un parking relais.
- Tranche optionnelle 1 – Rue de Rocan.

### **Variantes**

**Pour le lot 01 :**

#### **Tranche optionnelle 2 -**

Variante autorisée uniquement en Tranche optionnelle 2 sur le type de revêtement pour la réfection de la voirie rue de Barilleau.

**Pour le lot 02 :**

Variante non autorisée sur l'éclairage.

### **Prestations supplémentaires obligatoires**

**Pour le lot 01 :**

#### **Tranche ferme :**

PSE 1 : Trottoirs et accès en stabilisé calcaire renforcé en remplacement des enrobés clairs sur trottoirs et accès.

**Pour le lot 02 :**

#### **Tranche ferme :**

PSE 1 – Remplacement des points lumineux existants par candélabres LED depuis le chemin de la Petite Isle jusqu'à la rue des Rouges Gorges.

PSE 2 – Réhabilitation et renforcement des points lumineux existants par du matériel LED depuis la rue des Rouges Gorges jusqu'à la rue des Hirondelles.

La remise des plis a eu lieu le 1<sup>er</sup> juin 2018. Deux entreprises ont déposé une offre pour le lot 01, et deux entreprises ont déposé une offre pour le lot 02.

Après analyse des offres effectuée par le maître d'œuvre A2i Infra selon les critères de pondération définis dans le règlement de consultation, il est proposé au Conseil Municipal de retenir les entreprises suivantes pour l'exécution des travaux :

- Lot n°01 - voirie et eaux pluviales –
  - choix du PSE 1 – enrobé clair en remplacement du béton désactivé sous trottoir : Entreprise EIFFAGE Route pour un montant de 380 474,37 € TTC.
- Lot n°02 – Eclairage public –
  - choix PSE1 – Remplacement des points lumineux existants par candélabre LED depuis le chemin de la Petite Isle jusqu'à la rue des Rouges-Gorges.
  - choix PSE2 -Réhabilitation et renforcement des points lumineux existants par du matériel LED depuis la rue des Rouges-gorges jusqu'à la rue des Hirondelles. Entreprise ALLEZ et Cie pour un montant de 75 319,46 € TTC

Le montant global du marché est de 455 793,83 € TTC.

Monsieur le Maire précise que les travaux débiteront en octobre 2018, après une phase de concertation avec les riverains et l'obtention des subventions demandées.

Ce point a été examiné par la Commission d'appel d'offres le 26 juin 2018 et par la Commission finances le 5 juillet 2018 et a reçu 2 avis favorables.



Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- RETIENT les offres des sociétés EIFFAGE pour le lot 1 et ALLEZ ET CIE pour le lot 2,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets des exercices concernés.

## **6.2. AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ ET GESTION DES EAUX PLUVIALES RUE DE BARILLEAU, ROUTE DE L'ISLE ET RUE DE ROCAN - A2I INFRA : AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Freddy BONMORT, Adjoint au Maire en charge des bâtiments, de la voirie, des réseaux et de l'assainissement, informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de conclure un avenant n°1 avec A2i Infra – 40, avenue de Romsay 17000 LA ROCHELLE, afin d'intégrer des plus-values au niveau du marché de maîtrise d'œuvre sur les missions Visa des études d'exécution (VISA), Direction de l'Exécution des Travaux (DET) et Assistance aux Opérations de Réception (AOR), suite à un redécoupage des travaux d'aménagement, initialement prévus en tranche unique.

Ce découpage en tranches génère des temps complémentaires car la préparation de chantier et la réception des travaux sont multipliées.

Le marché initial, signé le 2 juillet 2015, s'élevait à 18 672,50 € HT soit 22 407 € TTC.

L'avenant proposé est d'un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC ce qui porterait le montant du nouveau marché à 25 407 € TTC.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'oeuvre –mise en sécurité de la rue des Diligences les missions Visa des études d'exécution (VISA), Direction de l'Exécution des Travaux (DET) et Assistance aux Opérations de Réception (AOR),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

## **6.3. ATTRIBUTION DU MARCHE DE FOURNITURE DE FUEL ET GAZOLE**

Monsieur le Maire indique qu'un marché à bons de commande, sans minimum, mais avec un maximum de 220 000 € HT sur 3 ans, sans remise en compétition lors de l'attribution des bons de commande et passé dans le cadre des dispositions de l'article 80 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancé le 25 avril 2018 avec remise des plis pour le 25 mai 2018 pour la fourniture de fuel et gasoil pour les services de la Commune de LA CRECHE

Les prestations sont décomposées en deux lots :

- Lot 01 – Gasoil blanc pour véhicules, quantité estimative 25 000 l/an
- Lot 02 – Fuel domestique pour 3 cuves dans les bâtiments communaux quantité estimative 15 000 l/an

Le présent marché est conclu pour une durée d'un an à compter de la notification du marché renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale n'excède 3 ans.



Six entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises, deux réponses sont parvenues dans les délais à la Mairie, il s'agit de la Société CPO -BP 48612 – 44186 NANTES Cedex 4 et la Société FALLOURD et Fils 15 avenue de la Gare 79400 SAINT MAIXENT L'ECOLE.

Le classement des offres est le suivant

- Prix public : 30%
- Remise consentie sur le prix public : 60%
- Délai de livraison : 10%

Le barème servant à la facturation sera celui en vigueur au jour de la commande diminué du rabais contractuel fixe pendant toute la durée du marché.

Rabais offert pour 1000 litres

Société CPO		Société FALLOURD	
Lot 01 – Gazole	Lot 02 – Fuel domestique	Lot 01 – Gazole	Lot 02 – Fuel domestique
150 € TTC	140 € TTC	24 € TTC	24 € TTC

Le montant estimatif par an est de 48 769,10 € TTC.

Ce point a été examiné par la Commission finances le jeudi 5 juillet 2018 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- RETIENT l'offre de la Société CPO pour les lots 1 et 2,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets des exercices concernés.

#### **6.4. ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX**

Monsieur le Maire indique qu'un marché de nettoyage des locaux communaux avait été passé avec l'entreprise SAMSIC – 75, rue des Ors 79000 NIORT. Celui-ci arrivant à échéance il convient de le renouveler.

Pour ce faire, une consultation, sous la forme d'un marché à procédure adaptée conformément à l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 24 avril 2018 avec remise des plis pour le 4 juin 2018.

Les prestations sont décomposées en cinq lots et deux variantes :

- Lot 01 – Salle Hélianthe,
- Lot 02 – Les Halles,
- Lot 03 – Temple de Breloux,
- Lot 04 – Mairie et annexe Mairie (vitres),
- Lot 05 – Salle de cinéma Henri-Georges Clouzot.
  
- Variante Salle de Tennis,
- Variante Eglise Notre Dame des Neiges.

Le marché sera conclu pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019 renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale n'excède 3 ans. Six entreprises ont retiré le Dossier de Consultation des Entreprises, une seule a répondu, il s'agit de l'entreprise SAMSIC 75, rue des Ors 79000 NIORT.

Il propose de retenir l'entreprise SAMSIC 75-Rue des Ors 79000 NIORT, pour les montants suivants (ces montants pouvant varier en fonction du nombre de prestations et des jours fériés voir bordereaux de prix joints).

INTITULÉ	MONTANT
Hélianthe	9 396,43 € TTC (Budget annexe Hélianthe)
Salle CLOUZOT	1 252,80 € TTC (Budget annexe Clouzot)
HALLES	11 953,97 € TTC (Budget principal)
TEMPLE DE BRELOUX	5 866,02 € TTC (Budget principal)
MAIRIE ET ANNEXE MAIRIE	3 974,40 € TTC (Budget principal)
SALLE DE TENNIS (variante)	4 702,21 € TTC (Budget principal)
EGLISE NOTRE DAME DES NEIGES (variante)	756,00 € TTC (Budget principal)

Ce point a été examiné par la Commission finances le 5 juillet 2018 qui a émis un avis favorable.

Monsieur VAL demande la fréquence d'intervention sur les différents sites.

Monsieur le Maire précise que la société SAMSIC intervient après différentes manifestations à l'Hélianthe, mais aussi le dimanche, après chaque marché aux Halles, et tous les 15 jours à la salle de tennis. Pour le reste des bâtiments, comme l'église ou la Mairie, une à deux fois par an, environ.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- RETIENT l'offre de la Société SAMSIC selon les modalités susmentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce marché,
- PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets des exercices concernés.

## 6.5. MODIFICATION STATUTAIRE DU SMC

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de modification statutaire du Syndicat Mixte à la Carte a été transmis aux collectivités et reprend les modifications suivantes :

- Nom des nouvelles collectivités créées suite aux réformes territoriales, indiquant les communes pour lesquelles elles adhèrent,
- Modification de la compétence rivière, intégrant les missions GEMAPI, correspondant aux articles 1.2.5.8. du I de l'article L.211.7 du code de l'environnement,
- Modification de la participation financière à la compétence AIRE COUVERTE : le mode de contribution de toute nouvelle extension, sera soumis à délibération du comité syndical,

- Adhésion des Communes de SALLES, SOUDAN et AVON pour la compétence gendarmerie.

Ce point a été examiné par la Commission urbanisme, développement durable, cadre de vie et agriculture le 3 juillet 2018 et par la Commission finances et la Commission sports équipements sportifs et sécurité le 5 juillet 2018 et a reçu trois avis favorables.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications statutaires du Syndicat Mixte à la Carte susmentionnées,
- APPROUVE l'adhésion des Communes de SALLES SOUDAN AVON pour la compétence gendarmerie.

## **6.6. COMPÉTENCE EAU POTABLE : TRANSFERT DE COMPÉTENCE A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT VAL DE SEVRE**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Freddy BONMORT, Adjoint au Maire en charge des bâtiments, de la voirie, des réseaux et de l'assainissement, précise au Conseil Municipal que dans le cadre de l'accompagnement pour le transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre, une étude a été conduite sur près d'un an par le cabinet ESPELIA.

La Communauté de Communes a transmis à la collectivité une présentation synthétique de cette étude.

Ce point a été examiné par la Commission urbanisme, développement durable, cadre de vie et agriculture le 3 juillet 2018 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE le principe de transfert de la compétence eau potable à la Communauté de Communes Haut Val de Sèvre,
- DEMANDE que ce service de distribution d'eau potable soit par la suite entièrement assuré en régie communautaire.

## **6.7. AMÉNAGEMENT RD 7 A BOUGOUIN – CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR AMÉNAGEMENT DE SÉCURITÉ - AVENANT N°3**

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération en date du 9 avril 2013, le Conseil Municipal a approuvé la signature d'une convention de groupement de commandes pour la mise en sécurité des RD 5 et RD 7 entre les Communes de SAINTE NEOMAYE, FRESSINES et LA CRECHE.

Par délibération en date du 10 décembre 2015, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°1 à la convention de groupement de commandes visant à préciser les modalités de répartition des dépenses entre les différents partenaires.

Par délibération en date du 6 avril 2017, le Conseil Municipal a approuvé un avenant n°2 visant à modifier les modalités de financement des dépenses de maîtrise d'œuvre des Communes de Fressines et Sainte-Néomaye.

Monsieur le Maire rappelle que des travaux d'aménagements sécuritaires sur la RD 5 (Communes de Fressines et Sainte-Néomaye) et la RD 7 (Communes de Fressines, Sainte-Néomaye et La Crèche) ont été réalisés en 2017.

La part de la Commune de La Crèche concernant la RD 7, payée à la Commune de Fressines, s'élève à 54 891,87 € TTC.

La répartition de la subvention définie dans la convention du 30 avril 2013 n'étant pas équitable, Monsieur le Maire de Fressines propose la signature d'un avenant afin de modifier le mode de calcul de la subvention DETR.

Pour rappel, le montant de la subvention pour la Ville de La Crèche s'élève à 19 374,08 €.

Ce point a été examiné par la Commission finances le 5 juillet 2018 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE l'avenant n°3 à la convention de groupement de commandes,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente affaire.

## **7 URBANISME**

### **7.1. MISE A JOUR DU TABLEAU DES VOIRIES COMMUNALES**

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bruno LEPOIVRE, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, du développement durable, du cadre de vie et de l'agriculture, informe le Conseil Municipal de la mise à jour annuelle du tableau des voiries communales. Suite à la rétrocession de voirie du lotissement du Parc à Miseré, le tableau est actualisé, avec l'ajout de :

- la rue traversière : 99 mètres,
- la rue du chemin de Ronde : 290 mètres,

Cette mise à jour compte 389 mètres de voirie communale supplémentaire qui établit le linéaire total des voies publiques communales à 81 573 mètres.

Ce point a été examiné par la Commission urbanisme, développement durable, cadre de vie et agriculture le 3 juillet 2018 et a reçu un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE l'actualisation du tableau de classement des voies communales, selon les modalités suivantes :
  - o Ancien linéaire : 81 184 m (délibération du 15 décembre 2016),
  - o Voies ajoutées : toutes les voies nouvelles depuis la délibération du 15 décembre 2016, selon la liste annexée, soit 389 mètres.
  - o Nouveau linéaire : 81 573 mètres.
- APPROUVE le nouveau tableau de classement dont le linéaire total s'établit à 81 573 mètres de voies publiques,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette actualisation

## 7.2. TRESSAUVÉ : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION I N° 1283

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur Bruno LEPOIVRE, Adjoint au Maire en charge de l'urbanisme, du développement durable, du cadre de vie et de l'agriculture, rappelle au Conseil Municipal la délibération du 23 juin 2016 approuvant l'acquisition par la Commune de la parcelle cadastrée section I n° 1283 située à Tressauve, actuellement utilisée comme terrain de pétanque par le public.

Suite à des recherches généalogiques réalisées par l'étude de Maître Dupuy, Notaire à La Crèche, il s'avère que cette parcelle n'appartient pas à Madame Francine LACARRIERE mais à sa mère Madame Lucette DAUDON (bien lui provenant de sa mère et de sa tante décédées). A ce jour, la succession de ce bien n'a pas été formalisée.

Il convient donc de procéder à la modification des attestations de propriété de ces personnes afin d'y inclure cette parcelle. Monsieur le Maire propose que la Commune prenne à sa charge les frais d'attestations de propriété.

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier les conditions de cette acquisition conformément aux conditions suivantes :

- Acquisition de la parcelle cadastrée section I n°1283 d'une superficie de 2 245 m<sup>2</sup>,
- Prix net vendeur : 500 €,
- Frais d'attestations de propriété, pris en charge par la Commune,
- Frais relatifs à la rédaction de l'acte de vente, confiée à l'étude de Maître DUPUY, Notaire à LA CRECHE, pris en charge par la Commune.

Ce point a été examiné par la Commission urbanisme, développement durable, cadre de vie et agriculture le 3 juillet 2018 et à la Commission finances le 5 juillet 2018 et a reçu deux avis favorables.

Monsieur VAL demande si les 1 450 € incluent les frais d'attestation et le prix net vendeur de 500 €.

Monsieur le Maire précise qu'ils s'ajoutent, soit une somme de 1 950 €, au total.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité :

- APPROUVE les modifications des conditions d'acquisition de la parcelle I n ° 1283 selon les conditions susmentionnées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

### 8.1. TABLEAUX DE BORD

Monsieur le Maire présente les tableaux de bord de juillet 2018 ainsi que les subventions reçues et versées à la Commune depuis le dernier Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend acte de cette présentation.

Départ de Madame Roselyne GAUTIER à 21h50.

### 8.2. INFORMATIONS DIVERSES

#### - Agenda 21 : avancement des actions de l'Agenda 21 au titre des années 2017 et 2018

Monsieur LEPOIVRE présente un point d'étape de l'agenda 21 de la Ville, projeté en séance.

Monsieur GIRAUD regrette que ce sujet ne soit traité qu'en informations diverses. Il estime que le suivi de l'agenda 21 mérite qu'on y consacre beaucoup plus de temps, et ne comprend pas pourquoi les élus n'ont pas été destinataires du document avant le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit simplement de faire le point sur ce qui a été réalisé et sur les projets futurs en matière de développement durable.

Il propose d'organiser en 2019 une séance de travail spécifique avec l'ensemble des élus sur ce point exclusivement. Le document projeté sera transmis aux élus avec le procès-verbal de cette séance.

#### - Zone économique Atlansèvre :

Monsieur le Maire présente deux projets d'acquisition de terrains sur les zones d'activités de Champs Albert et de Baussais : la société ELO-IZE Participations qui souhaite implanter un bâtiment de 4252 m<sup>2</sup> dédié à la messagerie, et la société FONCIERE AALTO qui souhaite implanter un bâtiment de 250 m<sup>2</sup> pour son activité d'ingénierie et étude des sols actuellement basée à Niort.

#### - Terrains expropriés – famille CLEMENT -ASSAILLY

Monsieur le Maire explique, que suite à l'abandon du projet de complexe sportif, la rétrocession des terrains à leurs propriétaires a été décidée par délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2016. Tous les propriétaires ont accepté les conditions de rétrocession des terrains et signés les actes, sauf un des trois membres de la famille ASSAILLY.

En effet, Monsieur et Madame CLEMENT-ASSAILLY ne sont pas d'accord avec les termes de l'acte de rétrocession proposé.

Monsieur le Maire indique qu'il attend maintenant que les conjoints ASSAILLY s'entendent entre eux sur les modalités de l'acte pour clôturer enfin ce dossier.

#### - Questions de la liste «un coeur pour La Crèche » :

Monsieur le Maire indique que suite à sa question posée lors du précédent Conseil Municipal, relative à la transmission des documents de travail, les élus de la liste « un cœur pour la Crèche » ont répondu qu'ils souhaitaient toujours recevoir les documents par courrier.

Madame PROUST souhaite également évoquer le mal être des agents depuis le décès de leur collègue et les solutions mises en place afin de remédier à cette situation.

Monsieur le Maire précise qu'effectivement les agents et les élus ont vécu un choc terrible avec le suicide du policier municipal fin juin 2018 et qu'un soutien psychologique a été mis en place immédiatement. Les agents municipaux qui l'ont souhaité ont été reçus en groupe par une psychologue. Un soutien personnalisé a été également proposé.

Il relate également le compte rendu de la réunion exceptionnelle du CHSCT qui s'est tenue le 4 juillet 2018.

Il indique également qu'une évaluation des risques psychosociaux sera réalisée en septembre prochain par un cabinet spécialisé, et qu'une mise à jour du document unique sera réalisée par le CHSCT. Les élus de l'opposition seront associés à ces démarches.

Monsieur HERAUD regrette que le Maire se soit porté garant de Monsieur Claudy FERRET sur sa capacité à posséder une arme de service, dont il ne voulait visiblement pas.

Monsieur le Maire précise que Monsieur FERRET était tout à fait d'accord pour être armé. Il précise que rien dans son comportement ne laissait présager un tel geste, et que personne n'avait attiré son attention sur un éventuel mal être de ce fonctionnaire. Que toutes les formalités réglementaires ont été respectées au préalable : visite et expertise médicales de l'agent, formation spécifique au port d'arme, entraînement, autorisation du Préfet pour le port cette arme.

## 9. QUART D'HEURE CITOYEN

Pas d'intervention du public.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu en octobre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 30.

Le secrétaire de séance

Adrian DUGUET



Le Maire,

Philippe MATHIS

